

## BIOFOR : concertation entre forestiers et naturalistes

L'acronyme «BIOFOR» désigne un programme européen, mené entre 2012 et 2014, dans l'objectif de proposer des recommandations de gestion forestière en faveur de la biodiversité. Ciblant les habitats et espèces d'intérêt communautaire des sites NATURA 2000 de la chaîne des Pyrénées, cette étude propose, dans le cadre d'une démarche territoriale concertée, des modalités d'action pour optimiser la production forestière tout en favorisant la préservation de la biodiversité des milieux forestiers.

Conforme aux orientations du Grenelle de l'environnement, le projet BIOFOR est né d'une volonté conjointe des forestiers et des naturalistes d'harmoniser, entre les sites NATURA 2000, les niveaux d'exigences relatives aux pratiques sylvicoles. Plusieurs organismes apportant des connaissances et compétences complémentaires se sont associés.



Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie  
Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt  
Commissariat à l'Aménagement, au Développement et à la Protection du Massif Pyrénéen



## Le réseau NATURA 2000

NATURA 2000 est une politique de l'Union Européenne qui vise à assurer, sur le long terme, un état de conservation favorable pour des espèces et des habitats naturels à fort enjeu patrimonial. Elle cherche à concilier les activités humaines économiques et sociales avec la préservation de la biodiversité par la mise en œuvre d'actions d'information, de formation et de travaux de restauration ou de gestion adaptée.

La directive Oiseaux et la directive Habitats-Faune-Flore sont à l'origine de cette politique. Elles comprennent des listes d'espèces animales, végétales et d'habitats naturels pouvant justifier la création de sites NATURA 2000 : Zones de Protection Spéciale (ZPS - directive « Oiseaux ») et Zones Spéciales de Conservation (ZSC - directive « Habitats »).

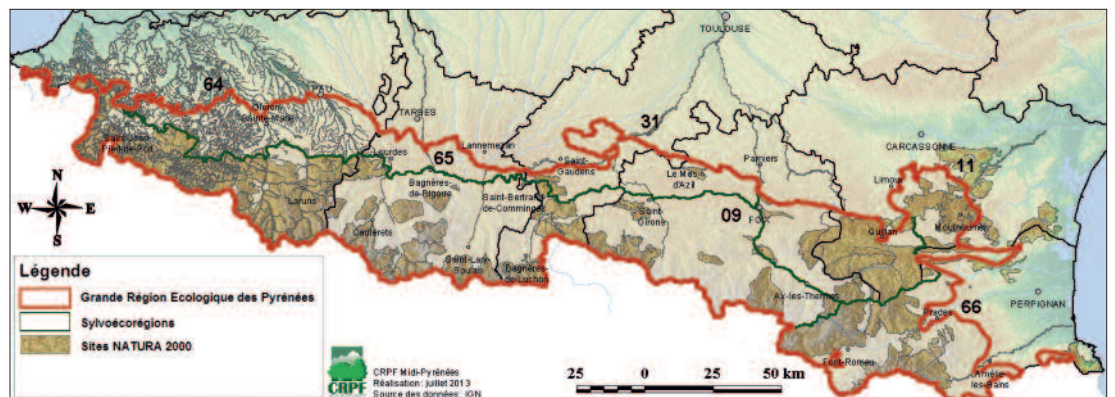
Chaque site est suivi par un Comité de Pilotage (CoPil) et se voit doté d'un document d'objectifs (ou DOCOB) qui comporte un programme

d'actions. L'animateur du site a pour mission de mettre en œuvre ces actions.

Dans les Pyrénées, 107 sites couvrent 39% du territoire. La forêt couvre la moitié de ces quelque 600 000 ha.

Dans ces sites, aucune activité n'est interdite a priori. Cependant, certains projets doivent faire l'objet d'une évaluation d'incidence pour identifier leurs effets potentiels sur les espèces et habitats (exemple : coupes soumises au régime d'autorisation administrative).

Enfin, des financements peuvent être proposés aux propriétaires volontaires pour réaliser certaines actions favorables à la préservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire présents sur le site. Ils prennent la forme d'engagements contractuels : principalement contrats NATURA 2000 détaillés en fin d'article, et parfois chartes.



## Objectif de BIOFOR

Le programme BIOFOR vise à améliorer la cohérence des actions NATURA 2000 forestières menées dans les différents sites pyrénéens (harmonisation, mutualisation des outils, etc.).

Le travail s'est articulé autour de deux axes :

- la réalisation d'un bilan des actions NATURA 2000 dans les Pyrénées : synthèse comparative des actions forestières menées, identification des freins et leviers pour le développement de ces actions, bilan des moyens d'animation utilisés ;
- La proposition de pistes d'amélioration, notamment en travaillant sur les recommandations de gestion forestière en zone NATURA 2000.

La méthodologie mise en œuvre a laissé une large place à la consultation, préalablement à une évaluation multicritères :

- enquête auprès des animateurs de sites NATURA 2000 pour le bilan des actions ;
- enquête auprès des partenaires naturalistes (conservatoires, parcs, associations...) et des forestiers (propriétaires, gestionnaires, opérateurs économiques...), à partir de la synthèse des recommandations forestières figurant dans les DOCOB ;
- double évaluation des recommandations de gestion, selon les angles écologique et économique (estimation du surcoût ou du manque à gagner lié à leur mise en œuvre).



# Principaux résultats du programme BIOFOR :

1/ L'identification de freins et de leviers à la signature d'engagements NATURA 2000 (chartes ou contrats) :

## Freins

- La priorité est souvent mise sur les enjeux agropastoraux, au détriment des enjeux forestiers.
- Les animateurs manquent souvent de temps, et préfèrent parfois se consacrer à des actions hors contrat ou charte.
- Le montage du dossier est parfois considéré comme assez lourd, et les contraintes sont parfois jugées trop importantes par les propriétaires.
- Pour les chartes, les exigences sont jugées insuffisantes par certains animateurs pour améliorer l'état de conservation des milieux. Ils préfèrent utiliser les contrats.
- Pour les contrats, l'indemnisation est plafonnée. Lorsque la mise en œuvre des engagements s'accompagne de travaux, l'argent doit être avancé par les propriétaires.

## Leviers

- Cibler l'animation sur des zones prioritaires ou des habitats particuliers.
- Mieux argumenter l'intérêt de la préservation des habitats.

- Accompagner les propriétaires, pour le montage du dossier mais aussi sur le plan technique.

- Réaliser une animation spécifiquement forestière, en lien avec des structures forestières professionnelles ou syndicales (ONE, CRPF, syndicats de propriétaires, etc.).

- Mieux impliquer les forestiers en amont, dès l'élaboration du DOCOB.

- Mettre en avant les financements possibles : l'exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties (TFPNB) et les indemnités prévues dans le cadre des contrats.

2/ Un recueil de recommandations à destination des gestionnaires et des propriétaires forestiers portant, sur l'ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire concernant la forêt pyrénéenne :

- 15 habitats forestiers d'intérêt communautaire ;

- 6 groupes d'habitats associés à la forêt (ex : landes, milieux rocheux) ;

- 49 espèces animales et végétales d'intérêt communautaire (ex : sabot de Vénus, desman).



## Le recueil de recommandations BIOFOR : un outil à disposition des gestionnaires et des propriétaires

Le document comporte une partie générale sur NATURA 2000 et la forêt pyrénéenne, ainsi qu'un ensemble de fiches spécifiques à chaque espèce et habitat d'intérêt communautaire retenu.

Lien espèces/habitats

Exemples d'opérations

Répartition géographique

Description de l'espèce/habitat

Recommandations, intégrant une double évaluation novatrice : écologique et économique

# Contractualisation des engagements

Les contrats NATURA 2000 permettent une compensation des surcoûts et pertes de production liés à la mise en place de mesures spécifiques. Les engagements afférents portent généralement sur une durée de 5 ans. Ils donnent, en outre, droit à une exonération de la taxe foncière pour la surface engagée.

Plusieurs contrats sont susceptibles d'intéresser les propriétaires forestiers. De diverses natures (voir encart), ils peuvent concerner des habitats naturels forestiers, des habitats associés ou des habitats d'espèces.

## Quelques contrats NATURA 2000 et leurs codes associés

- Maintien de bois sénescents : îlots ou arbres isolés (F22712) ;
- Irrégularisation de peuplements forestiers non productifs (F22715) ;
- Régénérations dirigées (F22703) ;
- Dégagements ou débroussailllements manuels à la place de procédés chimiques ou mécaniques (F22708) ;
- Réduction de l'impact des dessertes en forêts (F22709) ;
- Entretien ou restauration des ripisylves et végétation des berges (F22706) ;
- Réhabilitation, plantation, ou restauration, de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de vergers (A32306P et A32306R).
- ...

Pour plus d'informations, vous pouvez vous renseigner auprès des animateurs des sites NATURA 2000 ou auprès des personnels du CRPF.

## Exemple d'habitat forestier

Les hêtraies calcicoles à Céphalanthères (orchidées) croissent sur des stations sèches aux sols souvent superficiels. Ces peuplements peu productifs occupent souvent des pentes marquées, difficilement exploitables. Il est alors possible :

- soit de réaliser des ouvertures pour favoriser le renouvellement des peuplements via un contrat NATURA 2000 pour l'irrégularisation de peuplement forestier à visée non productive (contrat n°F22703).
- soit de laisser le peuplement en libre évolution par le biais d'un contrat NATURA 2000 d'îlot de bois sénescents (contrat n°F22712).

## Exemple d'habitat associé

Les landes et clairières intra et supra-forestières constituent l'habitat préférentiel d'espèces d'intérêt communautaire tels que les galliformes (Grand Tétrás, Perdrix grise de montagne...). Aux niveaux paysager et fonctionnel, ces éléments sont souvent associés aux forêts de par leur proximité, voire leur imbrication. Or, certaines landes ou clairières disparaissent, par enrichissement naturel du fait de la déprise agricole, ou suite à un boisement volontaire. Pour rétablir leur fonctionnalité, il est nécessaire de procéder à des entretiens ou réouvertures. Ces interventions peuvent bénéficier d'un contrat NATURA 2000 (contrat n°F22701) ; tel est le cas de quelques propriétaires forestiers privés qui se sont engagés à rouvrir certaines parcelles favorables au Grand Tétrás.

## Exemple d'habitat d'espèce

L'habitat préférentiel de la Chouette de Tengmalm est constitué des hêtraies-sapinières riches en gros bois et en cavités. Fortement liée à la présence de pic noir dont elle réutilise les loges, elle privilégie ainsi les vieilles futaies pour la nidification. Pour la favoriser, des mesures de conservation d'îlots de sénescence peuvent être aidées via la signature d'un contrat NATURA 2000 (contrat n°F22712). Quelques propriétaires ont ainsi pu s'engager pour conserver en l'état quelques hectares vieillissants de leur propriété pendant 30 ans, moyennant compensations financières.



Photo : D. FAILLOUR - ONF



Photo : E. ROUYER - CRPF MP



Photo : M. KACZMAR - ONF